

# GLOSSAIRE

ACCESSIBILITÉ ARCHIVES CITOYEN CITOYENNETÉ CIVISME DÉBAT  
EMOTION EMPATHIE ÉQUITÉ LAÏCITÉ JUSTICE LIBERTÉ ÉGALITÉ  
PARITÉ PLURALISME RESPECT SOLIDARITÉ TOLÉRANCE VALEURS  
ENGAGEMENT ARCHIVES CITOYENNETÉ CITOYENNETÉ CIVISME  
DÉBAT ÉMOTION ÉMOTION ÉMOTION ÉMOTION ÉMOTION  
JUSTICE LIBERTÉ LAÏCITÉ LAÏCITÉ LAÏCITÉ LAÏCITÉ  
SOLIDARITÉ TOLÉRANCE TOLÉRANCE TOLÉRANCE TOLÉRANCE  
CITOYENNETÉ CITOYENNETÉ CITOYENNETÉ CITOYENNETÉ  
ÉQUITÉ ÉTAT LAÏCITÉ LAÏCITÉ LAÏCITÉ LAÏCITÉ  
DIVERSITÉ SOLIDARITÉ SOLIDARITÉ SOLIDARITÉ SOLIDARITÉ  
ÉTAT LAÏCITÉ LAÏCITÉ LAÏCITÉ LAÏCITÉ LAÏCITÉ  
RESPONSABILITÉ SOLIDARITÉ SOLIDARITÉ SOLIDARITÉ  
ARCHIVES CITOYENNETÉ CITOYENNETÉ CITOYENNETÉ  
EMPAATHIE ARCHIVES ARCHIVES ARCHIVES ARCHIVES  
EMOTION EMPATHIE EMPATHIE EMPATHIE EMPATHIE  
ÉGALITÉ PARITÉ PARITÉ PARITÉ PARITÉ PARITÉ  
TOLÉRANCE VALEURS VALEURS VALEURS VALEURS  
CITOYENNETÉ CIVISME CIVISME CIVISME CIVISME  
ÉTAT LAÏCITÉ JUSTICE JUSTICE JUSTICE JUSTICE  
SOLIDARITÉ TOLÉRANCE TOLÉRANCE TOLÉRANCE  
ARCHIVES CITOYENNETÉ CITOYENNETÉ CITOYENNETÉ  
ÉTAT LAÏCITÉ JUSTICE JUSTICE JUSTICE JUSTICE  
RESPONSABILITÉ SOLIDARITÉ SOLIDARITÉ SOLIDARITÉ  
CIVISME RESPECT PARITÉ SOLIDARITÉ TOLÉRANCE MORALE  
VALEURS ACCESSIBILITÉ ARCHIVES CITOYENNETÉ  
CIVISME DÉBAT ÉMOTION EMPATHIE ÉMOTION ÉTAT LAÏCITÉ  
JUSTICE LIBERTÉ CIVISME ÉGALITÉ PARITÉ PLURALISME RESPECT  
SOLIDARITÉ CITOYENNETÉ ACCESSIBILITÉ ARCHIVES CITOYENNETÉ

**ARCHIVES**  
*Des mots & des documents*  
**CITOYENNETÉ**

**EXPOSITION**  
16 SEPTEMBRE 2016 > 31 MARS 2017  
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DES CÔTES D'ARMOR  
archives.cotesdarmor.fr





## ACCESSIBILITÉ

Ce mot est utilisé pour qualifier la facilité d'approche d'un lieu (ville, région, pays, etc.). Un territoire est dit accessible lorsque de nombreuses voies de communications (terrestres, aériennes et/ou maritimes) permettent aux populations d'y entrer et de sortir facilement. Un bâtiment (habitation, administration, commerce) est, de la même façon, dit accessible lorsque certains aménagements (rampes d'accès, ascenseurs, etc.) permettent à ses utilisateurs de circuler librement.

Ce terme désigne aussi la faculté de consulter des documents d'archives conformément à la législation et à la réglementation en vigueur, et en fonction de leur état matériel de conservation, de leur état de classement et de l'existence d'instruments de recherche.

## ARCHIVES

Les archives sont l'ensemble des documents, y compris les données, quels que soient leur date, leur lieu de conservation, leur forme et leur support, produits ou reçus par toute personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité (article L.211-1 du livre II du Code du patrimoine).

Dans le cadre de leur cycle de vie, les archives traversent trois périodes :

- Archives courantes : archives qui sont d'utilisation habituelle pour l'activité des services, établissements, organismes ou personnes qui les ont produites ou reçues.
- Archives intermédiaires : archives ayant cessé d'être considérées comme archives courantes mais qui ne peuvent pas encore, en raison de leur intérêt administratif (en vertu de prescriptions légales), faire l'objet de sélection et d'élimination.

- Archives définitives : archives à conserver à titre définitif (sans limitation de durée) pour leur intérêt administratif, juridique ou historique.

Le terme « archives » désigne aussi le lieu où sont conservés les documents, selon des conditions bien précises de conservation et de mise à disposition du public.

## CITOYEN

Historiquement, le citoyen est un habitant qui a le droit de participer au gouvernement de sa cité ou de son pays. Aujourd'hui, un citoyen est une personne qui vit sur le territoire d'un État et qui bénéficie des droits politiques (au premier rang desquels le droit de vote), mais qui, en contrepartie, est personnellement soumis à des obligations légales.

## CITOYENNETÉ

La citoyenneté ne se définit pas uniquement d'un point de vue juridique par la possession de la nationalité française et de ses droits civiques et politiques. Elle se définit aussi aujourd'hui comme une participation à la vie de la cité. Cependant, les citoyens n'ont aucun rôle obligatoire à jouer. En ce sens, le statut juridique de citoyen est un statut de liberté. Un citoyen peut choisir de participer (citoyen actif) ou non (citoyen passif) à la vie publique.

Toutefois, un citoyen actif a un rôle essentiel à jouer, qui prend tout son sens avec l'exercice du droit de vote. C'est à ce moment que le citoyen apporte sa contribution majeure à la société, le citoyen est alors « détenteur d'une part de la souveraineté ».

En votant, mais aussi en faisant acte de candidature à une élection, il fait valoir son point de vue, change ou confirme les gouvernants, ou encore (dans le cadre du référendum) décide des grandes orientations de la politique nationale.

En dehors des élections, les citoyens peuvent également, de façon quotidienne, jouer un rôle important dans la société. Par exemple, ils peuvent adhérer à une association, un syndicat ou un parti politique et, ainsi, tenter de faire évoluer la société dans laquelle ils vivent, de venir en aide aux autres ou d'influencer la politique nationale.

De même, l'attitude individuelle des citoyens est importante. Les comportements de civisme (politesse, respect des biens publics...) sont pour beaucoup dans le caractère apaisé d'une société.

Les termes « citoyen actif » et « citoyen passif » ont aussi un sens historique en référence aux conditions du suffrage établies à partir de 1789. Ainsi, le révolutionnaire Sieyès élabore la distinction entre « citoyens actifs » et « citoyens passifs ». Tout Français est citoyen mais ne dispose pas de ce fait du droit de vote. L'Assemblée constituante édifie un régime d'étagement des droits politiques d'après des seuils fiscaux dont les pauvres sont exclus. Sont, par ailleurs, exclus du droit de vote et désignés comme « citoyens passifs » : les femmes, les personnes en état d'accusation, les faillis, les insolubles et les domestiques. Pour être « citoyen actif », il faut avoir au moins 25 ans, résider dans la ville ou le canton

depuis au moins une année, être inscrit au rôle de la garde nationale dans la municipalité du domicile, avoir prêté le serment civique et acquitté le paiement d'une contribution directe égale à trois jours de travail. On estime cependant à plus de quatre millions les « citoyens actifs » en 1790, chiffre considérable si on le rapporte aux 200 000 électeurs de la France de Louis-Philippe cinquante ans plus tard. Cette différence provient du fait que les régimes politiques ultérieurs relèveront le seuil des contributions requises pour la citoyenneté active.

<https://www.histoire-image.org/etudes/citoyens-actifs>

## CIVILITÉ

Il s'agit d'une attitude de respect, à la fois à l'égard des autres citoyens (ex : politesse), mais aussi à l'égard des bâtiments et lieux de l'espace public (ex : transports publics). C'est une reconnaissance mutuelle et tolérante des individus entre eux, au nom du respect de la dignité de la personne humaine, qui permet une plus grande harmonie dans la société.

On parle aussi de qualités de sociabilité qui renvoient aux rituels et aux valeurs partagées dans les relations entre les membres d'une même société.

## CIVISME

Le civisme consiste, à titre individuel, à respecter et à faire respecter les lois et les règles en vigueur, mais aussi à avoir conscience de ses devoirs envers la société. Ces devoirs s'expriment dans des actions positives, par exemple le vote. De façon plus générale, le civisme est lié à un comportement actif du citoyen dans la vie quotidienne et publique. C'est agir pour que l'intérêt général l'emporte sur les intérêts particuliers.

Selon le sociologue Bernard Valade, il désigne « un dévouement particulier à la chose publique », un « sens des devoirs collectifs au sein d'une société donnée ».

## DÉBAT

Un débat est une discussion sur un sujet précis à laquelle participent des personnes aux idées différentes, voire opposées.

## DÉMOCRATIE

La démocratie (pouvoir du peuple) désigne un régime politique, et donc la forme de la souveraineté, qui s'oppose à la monarchie (pouvoir d'un seul) et à l'oligarchie (pouvoir de quelques-uns). Elle peut être directe (référendum ou suffrage universel direct) ou indirecte. Elle implique ou présuppose que le citoyen se considère comme une partie de la souveraineté et qu'il exerce cette souveraineté (en participant au suffrage, aux mandats, etc.). En ce sens, elle repose sur l'égalité des droits politiques des citoyens sans qu'il y ait de distinctions dues, par exemple, à la naissance, la richesse, la compétence...

## DÉPUTER

Députer est l'action d'envoyer quelqu'un en députation, de déléguer et donc d'élire un représentant. Cette forme de délégation du pouvoir est différente du tirage au sort, car c'est ici par le vote que l'on confie des responsabilités à des représentants du peuple.

## DEVISE

Une devise est une brève formule qui caractérise la valeur symbolique d'une chose, un pays par exemple. Dans l'histoire politique, les devises sont nombreuses et sont soigneusement choisies. Héritage du siècle des Lumières, la devise « Liberté, Égalité, Fraternité » est invoquée pour la première fois lors de la Révolution française. Souvent remise en cause, elle finit par s'imposer sous la III<sup>e</sup> République. Elle est inscrite dans la Constitution de 1958 et fait aujourd'hui partie de notre patrimoine national.

## DEVOIR DE MÉMOIRE

Il est de la responsabilité d'un État de rappeler à son peuple les souffrances et les injustices subies par certaines populations. On parle de devoir de mémoire qui se décline, par exemple, en lois mémorielles organisant des journées commémoratives nationales. Les archives sont un « lieu de mémoire » tant pour cette mémoire collective nationale que pour la mémoire individuelle.

## DÉVOUEMENT

Le dévouement est le fait de s'investir pleinement et le plus souvent gratuitement dans une action au bénéfice des autres. Il peut s'agir d'une action instantanée : sauvetage d'une personne de la noyade, d'un incendie, etc. ou bien d'un investissement sur le long terme : associations humanitaires, aide à la personne, etc.

## DIGNITÉ

La dignité est une valeur inconditionnelle et incomparable donnée à la personne humaine. Inconditionnelle, la dignité d'une personne est indépendante de son statut social ou de son utilité pour les autres. Incomparable, une personne n'a pas plus de dignité humaine qu'une autre. Alors que toute chose peut être échangée contre une autre ou son équivalent en argent, la personne humaine est unique et insubstituable. Ne pouvant être échangée contre rien d'autre qui soit équivalent, elle n'a pas de prix. Se laisser corrompre, c'est donc perdre sa dignité.

## DIVERSITÉ

La diversité évoque un ensemble de personnes qui diffèrent les unes des autres par leur origine géographique, socio-culturelle ou religieuse, leur langue, leur âge, leur sexe, leur orientation sexuelle, etc., et qui constituent la communauté nationale à laquelle elles appartiennent.

## DON

Le don est le résultat de l'action de donner, de céder quelque chose que l'on possède et, en particulier, l'action de donner de l'argent à quelqu'un, à une institution. La chose ou la somme ainsi donnée est un don, un cadeau, sans contrepartie.

## DROIT

Le droit regroupe les possibilités d'accomplir une action ou de bénéficier d'avantages en fonction de ce que dit la loi. En démocratie, un droit est une possibilité légale qui implique obligatoirement des devoirs (c'est-à-dire des obligations) en contrepartie. Sur le plan collectif, le droit est l'ensemble des règles qui déterminent les rapports sociaux d'un pays, d'un État ou d'une nation.

## ÉMOTION

Une émotion est une réaction psychologique et physique à une situation. Les chercheurs s'accordent pour reconnaître le rôle essentiel des émotions dans la régulation des relations sociales. Les individus adaptent leur comportement en relation avec les émotions qu'ils perçoivent chez autrui. Exprimer ses émotions et savoir reconnaître les émotions éprouvées par les autres est ainsi indispensable pour la qualité des relations avec les autres.

## EMPATHIE

L'empathie est la capacité « à se mettre à la place de ». Elle exige une capacité à se placer dans la perspective d'autrui pour comprendre les ressentis de quelqu'un d'autre. Elle est essentielle dans la régulation des relations entre les individus. Deux formes d'empathie sont distinguées : l'empathie émotionnelle qui désigne la capacité à comprendre les états affectifs d'autrui et l'empathie cognitive qui désigne la capacité à comprendre les états mentaux (croyances, intentions...) d'autrui.

## ENGAGEMENT

L'engagement est, d'abord et avant tout, une participation citoyenne. Lorsque l'on s'engage, c'est que l'on contribue à la vie de sa communauté, et au bien-être commun. L'engagement renforce les liens de solidarité en stimulant les sentiments d'appartenance à cette communauté. Quelle que soit la forme de l'engagement, que l'enjeu soit local, régional, national ou international, la démarche du citoyen engagé est toujours la même : mettre sa pensée, sa parole et son action au service d'une cause collective, afin de rendre le monde meilleur.

## ÉQUITÉ

L'équité consiste à chercher à attribuer à chacun ce à quoi il a droit. On parle aussi d'impartialité comme dans un partage ou dans une action de justice.

Pour atteindre l'équité, il faut parfois adapter la généralité d'une loi à la particularité d'une situation ou à des circonstances comme l'illustre l'expression « procès équitable ».

## ESCLAVAGE (LUTTE CONTRE L')

L'esclavage est le fait pour un groupe social d'être soumis à un régime économique et politique qui le prive de toute liberté, le contraint à exercer les fonctions économiques les plus pénibles sans autre contrepartie que le logement et la nourriture.

## ÉTAT

L'État peut être défini de plusieurs façons. Il est d'abord défini par ses trois monopoles : celui de la justice, celui de l'impôt qu'il lève et celui de la monnaie qu'il frappe.

La Constitution de la République parle de « gouvernement », qui « détermine et conduit la politique de la Nation ». À l'échelle d'un département, l'État est représenté par le préfet depuis 1800.

## EUROPE

L'Union européenne est l'association politique et économique de vingt-huit, bientôt vingt-sept, États européens. Sur un territoire de 4,5 millions de km<sup>2</sup>, elle est peuplée de plus de 508 millions d'habitants et est la première puissance économique mondiale. L'Union européenne est régie par des traités (Maastricht, Rome et Lisbonne) et ses habitants disposent d'une citoyenneté européenne.

## EXEMPLARITÉ

L'exemplarité relève de ce qui est destiné à servir de leçon. Ainsi, l'exemplarité peut frapper les esprits par sa rigueur comme lorsque l'on parle par exemple de l'exemplarité des peines de justice.

## EXPRESSION (LIBERTÉ D')

Considérée comme une liberté fondamentale, la liberté d'expression est inscrite dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (ONU, 1948, article 19) : « Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. »

La liberté d'expression a comme corollaires la liberté de la presse, la liberté d'association, la liberté de réunion, la liberté de manifestation mais aussi le respect d'autrui. Elle est souvent restreinte par certaines conditions particulières qui interdisent l'incitation à la haine raciale, nationale ou religieuse ou l'appel à la violence physique contre les individus. Il en est de même pour la diffamation, la calomnie, le négationnisme, l'atteinte à la propriété intellectuelle, l'atteinte au secret professionnel.

## HUMANISME

L'humanisme est le courant de pensée qui place l'homme et les valeurs humaines au-dessus de toutes les autres valeurs. La quête de savoir et la maîtrise de diverses disciplines deviennent des facultés indispensables à exploiter. Cette capacité lui donne sa dignité (lui permet d'être fière d'elle-même, digne du nom d'homme) ainsi que la responsabilité de promouvoir l'humanité en tout homme.

## IDENTITÉ

L'identité peut être personnelle et comporte l'ensemble des données de fait et de droit qui permettent d'individualiser quelqu'un (date et lieu de naissance, nom, prénom, filiation). Elle peut aussi être collective et se définir pour la population d'un pays. On parle alors d'identité nationale.

## INDIVISIBILITÉ

La République française est indivisible tant en ce qui concerne son territoire que sa population. Cela suppose pour tous les citoyens français, un territoire identique, une langue identique et des lois identiques.

## INSTITUTIONS RÉPUBLICAINES

Les institutions de la République sont l'ensemble des formes ou des structures politiques, telles qu'elles sont établies par la Constitution et la loi et qui relèvent du droit public. Ces institutions relèvent de différents pouvoirs, l'exécutif, avec la présidence et le gouvernement, le législatif avec les deux assemblées du parlement. L'autorité judiciaire complète les institutions comme les différents conseils (conseil constitutionnel, conseil économique, social et environnemental).

## INTÉGRATION

L'intégration est l'action qui consiste à intégrer, c'est-à-dire à faire entrer quelque chose dans un ensemble. On peut chercher à intégrer des personnes immigrées dans un pays d'accueil. Pour cela, l'intégration des personnes passe par un ensemble de pratiques sociales, juridiques et culturelles qui permettent à des étrangers de participer à la vie collective du pays qui les accueille.

## INTÉRÊT GÉNÉRAL

L'intérêt général est, au sens étroit, l'intérêt de la majorité ou de la plupart des membres d'un groupe de personnes, voire de tous. Il est opposé, en ce sens, à l'intérêt particulier, qui se définit comme l'intérêt de quelques-uns ou d'un seul. En un sens plus large, l'intérêt général se retrouve dans les actions réalisées par les institutions publiques à travers la politique et le droit, notamment et surtout dans la notion de « service public », dont l'action possède la légitimité de la loi. On conçoit généralement deux manières de construire l'intérêt général : par consensus (accord) de tous, ou par le vote. Si le terme « général » retient plus l'attention, le terme « intérêt » n'est pas moins intéressant, parce

qu'il signifie un intérêt partagé ou commun avec tous ou la plupart des membres d'une société (idées de bien public et de bien commun, comme les ressources naturelles ou le domaine public).

## JUSTICE

Le rôle de la justice est de résoudre les problèmes, les différends, les conflits entre des personnes, des groupes voire des États, en ayant recours à des procédures amiables ou judiciaires, et non par la violence ou la vengeance. On parle de justice à la « fin du différend », à la fin du préjudice ou après la réparation de celui-ci.

On pourra distinguer la justice au sens légal (le respect des lois) de la justice au sens moral (la légitimité d'une action).

L'objectif de la justice est de rechercher la « solution la plus protectrice de l'intérêt le plus légitime » au nom de la « volonté constante et continue de rendre à chacun ce qui lui est dû » (juriste romain Ulpien, repris dans le *Digeste*, I, 1, 10).

L'exemple de la cour d'assises : appelée tout d'abord tribunal criminel (instauré en 1790), la cour d'assises (dénommée ainsi depuis 1810) est une juridiction départementale, avec des magistrats et un jury citoyen.

## LAÏCITÉ

Ce principe républicain permet de réaliser l'unité du peuple tout en respectant les convictions de chacun, au moyen de la séparation entre un espace privé, lieu de la liberté de conscience, et un espace public, lieu de la citoyenneté, des affaires communes, de la raison et de l'intérêt général.

Ce principe est établi sur le fondement de la séparation entre l'espace public et le domaine des activités à caractère privé, ainsi que sur la neutralité absolue de l'État en matière religieuse. Cela a pour conséquence tout autant l'indépendance de la sphère politique à l'égard du religieux que l'indépendance du religieux à l'égard du politique.

## LÉGALITÉ ET LOI

La loi est la règle universelle qui « prescrit » (c'est-à-dire « définit ») ce qui doit être et interdit ce qui ne peut être. Elle est en France, depuis 1789, la source exclusive du droit. La loi, qui protège et punit, est la garantie des droits du citoyen. Cependant, tout citoyen appelé ou saisi en vertu de la loi doit obéir à l'instant.

Avant 1789, les actes du pouvoir de la monarchie prenaient la forme d'édits, d'ordonnances ou de déclarations. Ces actes s'ajoutaient aux lois fondamentales du royaume, les « antiques coutumes » (ensemble de règles coutumières).

## LIBERTÉ-ÉGALITÉ-FRATERNITÉ

Ces trois valeurs forment la devise de la République française, définie par l'article 2 de la Constitution et affirmée dans son préambule. Le mot « devise » (qui signifie « règle de vie ou d'action ») et ces valeurs définissent un « idéal commun » pour servir de bases aux institutions publiques et à la vie sociale. Ces valeurs sont des objectifs individuels autant que collectifs.

### Liberté

L'article 1 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (« Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits ») définit la liberté naturelle. Cette liberté naturelle n'est pas une liberté de fait, mais s'exprime dans un droit universel. L'article 5 aborde la liberté sans distinguer liberté individuelle et liberté publique : « Tout ce qui n'est pas défendu par la loi ne peut être empêché, et nul ne peut être contraint à faire ce qu'elle n'ordonne pas ». La loi a donc un rôle central, car elle protège chacun du « droit du plus fort » pour permettre à tous de « faire ce que l'on veut », d'« avoir le choix », mais au nom de règles qui s'imposent à tous.

### Égalité

L'égalité est le principe qui fait que tous les citoyens doivent être traités de la même manière, avec la même dignité, qu'ils disposent des mêmes droits et sont soumis aux mêmes devoirs.

On peut distinguer diverses formes d'égalité : l'égalité morale portant sur la dignité, le respect, la liberté. Elle est considérée comme étant au-dessus de toutes les autres formes

d'égalité : l'égalité civique, c'est-à-dire devant la loi, par opposition aux régimes des privilèges, l'égalité sociale qui cherche à rendre égaux les moyens ou les conditions d'existence, l'égalité politique (par rapport au gouvernement de la cité), ou l'égalité des chances en particulier en matière d'éducation et d'emploi.

### Fraternité

La fraternité est le lien fraternel et naturel, ainsi que le sentiment de solidarité et d'amitié qui unissent ou devraient unir les membres de la même famille que représente l'espèce humaine. Elle implique la tolérance et le respect mutuel des différences, contribuant ainsi à la paix.

La fraternité est une valeur de l'humanité, comme en témoigne l'article 1 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme :

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »

La fraternité se distingue de la solidarité par la dimension affective de la relation humaine liée au sentiment d'appartenance à la même espèce, l'humanité, ce qui lui donne un caractère plus universel.

## LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Discriminer signifie d'abord distinguer par application d'un ou de plusieurs critères. Par extension, cela signifie exclure une personne (ou un groupe social) et la traiter de manière moins favorable dans des conditions similaires. La discrimination est le contraire de l'égalité. Là où l'inégalité d'un traitement sur des critères pertinents peut être justifiée (inégalités de revenus par exemple ouvrant des droits), le terme discrimination désigne plutôt l'inégalité de traitement sur des critères non pertinents et non justifiés (le genre, la sexualité, l'ethnie), ou dont la justification repose sur de mauvaises raisons. Dans l'histoire, on peut citer parmi les nombreuses discriminations, les « lois » de Nuremberg dans l'Allemagne nazie et les statuts des juifs dans la France de Vichy, l'apartheid en Afrique du Sud, etc. En France la loi définit 20 critères de discrimination, comme

l'apparence physique, l'appartenance ou non à une ethnie, à une religion déterminée, l'état de santé, l'identité sexuelle, l'orientation sexuelle, la grossesse, la situation de famille, le handicap, le patronyme, le sexe, les activités syndicales, les caractéristiques génétiques, les mœurs, les opinions politiques, l'origine et le lieu de résidence.

<http://www.jeunes.gouv.fr/interministeriel/citoyennete/vivre-ensemble/article/lutte-contre-les-discriminations>

## MILITANTISME

On parle de militantisme pour définir l'engagement et l'activité d'une personne ayant adhéré à une organisation politique, syndicale ou sociale et qui participe activement à cette organisation.

## MORALE ET ÉTHIQUE

### Morale

La morale est l'ensemble de règles de conduite qu'un individu estime devoir être respectées volontairement par tous. Ces règles sont pour celui qui les admet des devoirs moraux, ou obligations morales. Il ne faut pas confondre la morale avec les devoirs légaux, ou obligations légales, qui sont des règles de conduite imposées par la loi, sous peine de sanctions qui forcent les individus à les suivre. Il n'y a donc pas, dans une société, une seule morale mais plusieurs, selon que l'on soit croyant ou pas, selon son vécu personnel, etc. Cette diversité des morales est l'un des problèmes principaux que doit résoudre l'éducation à la citoyenneté. Car l'idéal pour que l'État soit accepté par tous est que ses lois incarnent une morale admise par tous.

### Éthique

L'éthique a la même définition que la morale, mais avec une nuance très importante. Une éthique est une morale raisonnée, c'est-à-dire produite par une réflexion et pas simplement héritée des religions, de la coutume, des circonstances personnelles de la vie. C'est pourquoi, par exemple, plutôt que de morale professionnelle, on parlera d'éthique professionnelle ; ou encore de comités d'éthique (et non de comités de morale) pour désigner les groupes chargés de réfléchir aux problèmes sur lesquels différentes morales sont en désaccord (tels que l'avortement, la procréation médicalement assistée, le clonage ;

ou le vote des étrangers aux élections locales, etc.). L'éthique est la recherche des meilleures solutions à des problèmes moraux nouveaux, créés notamment par les nouvelles technologies (la recherche de la moins mauvaise solution). La morale s'hérite, l'éthique se construit.

## NEUTRALITÉ

La neutralité consiste à ne se prononcer pour aucun parti, pour aucune opinion. Pour un État, être neutre c'est, par exemple, se mettre à l'écart d'un conflit international ou sur le plan intérieur ne favoriser aucune religion. On peut pourtant dire que la neutralité n'existe pas. En effet, si quelqu'un se dit neutre en ne voulant pas donner son opinion ou alors en ne votant pas, il laisse d'autres que lui avoir plus de pouvoir : ce n'est donc pas neutre.

Dans la fonction publique, on parle d'obligation de neutralité : le fonctionnaire doit assurer ses missions à l'égard de tous les usagers dans les mêmes conditions, quels que soient leurs opinions religieuses ou politiques, leur origine, leur sexe, et doit s'abstenir de manifester ses opinions.

## PAIX

Le terme « paix » possède deux dimensions. La première, individuelle, renvoie aux expressions « être en paix » et « reposer en paix » : elles signifient le fait de n'être ni troublé ni dérangé, voire d'être dans une situation de quiétude ou de calme complets. La seconde, collective, signifie l'absence de conflit et de violence.

Dans ces deux dimensions, la paix résulte des mêmes facteurs : le règlement pacifique du différend, l'établissement de bons rapports de voisinage, donc le fait d'utiliser le droit ou l'accord amiable avant la force.

Le maintien de la paix est le but premier des Nations-Unies.

## PARITÉ

C'est l'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités (sociales, politiques, professionnelles). Ce principe est écrit dans la Constitution de la V<sup>e</sup> République depuis 1999.

## PATRIMOINE

Le patrimoine est ici à considérer comme l'héritage commun d'un groupe. Le patrimoine culturel (on parle également de patrimoine historique) recouvre les biens, matériels ou immatériels, ayant une importance artistique et/ou historique et qui appartiennent soit à une entité privée (personne, entreprise, association, etc.), soit à une entité publique (commune, département, région, pays, etc.). Cet ensemble de biens culturels est généralement préservé, restauré, sauvegardé et montré au public, soit de façon exceptionnelle (comme les Journées européennes du patrimoine qui ont lieu un week-end par an au mois de septembre), soit de façon régulière (archives, châteaux, musées, églises, etc.), gratuitement ou au contraire moyennant un droit d'entrée et de visite payant.

Le patrimoine fait appel à l'idée d'un héritage légué par les générations qui nous ont précédés, et que nous devons transmettre intact ou augmenté aux générations futures, ainsi qu'à la nécessité de constituer un patrimoine pour demain. On dépasse donc largement la simple propriété personnelle (droit d'user « et d'abuser » selon le droit romain). Le patrimoine relève du bien public et du bien commun.

## PLURALISME

Le pluralisme est un système reconnaissant l'existence de plusieurs modes de pensée, de comportement, d'opinions politiques et religieuses, de plusieurs partis politiques, etc. Le pluralisme permet l'existence même de ces courants de pensée différents : c'est la diversité des opinions.

## PRÉSIDENT

Le président de la République française exerce la plus haute fonction du pouvoir exécutif. En France, l'institution du président de la République, qui apparaît en 1848 avec la II<sup>e</sup> République, n'est plus remise en question après 1873, sauf pendant l'épisode de Vichy. Élu pour 7 ans au suffrage universel direct selon la loi du 6 novembre 1962, le président de la République est élu, depuis 2002, pour un mandat de 5 ans, en vertu de la loi constitutionnelle du 2 octobre 2000

(mandat renouvelable seulement une fois, aux termes de la loi constitutionnelle de 2008). La Constitution du 4 octobre 1958 investit le président de la République d'une fonction arbitrale (article 5) qui se manifeste par un certain nombre de pouvoirs. « Le président de la République veille au respect de la Constitution. Il assure, par son arbitrage, le fonctionnement régulier des pouvoirs publics ainsi que la continuité de l'État. Il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités. »

## RECENSEMENT

Le recensement est une opération administrative statistique de dénombrement d'une population. Si des recensements démographiques ont existé depuis l'Antiquité (élaborés le plus souvent dans un but fiscal), ils n'ont véritablement été mis en œuvre de façon systématique qu'à partir de l'existence d'États nations. En France, les premières listes nominatives de la population apparaissent à la Révolution, en application de la loi du 22 juillet 1791 qui prescrit de faire constater chaque année l'état des habitants. Les premiers dénombrements (appelés aussi recensements de population ou listes nominatives) sont établis dans chaque commune entre 1791 et 1800. Mais ce n'est qu'en 1836 que commence la grande série de recensements systématiquement dressés à partir d'états nominatifs établis par communes. Les recensements sont alors organisés à périodicité régulière (tous les cinq ans). Toutefois, le recensement prévu en 1871 est repoussé à l'année 1872 en raison des événements politiques et celui de 1916 n'a pas eu lieu (tout comme celui de 1941). Cette périodicité, quinquennale jusqu'en 1946, est devenue ensuite plus variable pour des raisons essentiellement économiques (1954, 1962, 1968). Aujourd'hui, les résultats des opérations de recensement sont mis à jour chaque année par l'INSEE.

## RÈGLE

Une règle est une prescription qui organise une activité et permet sa réalisation. La règle interdit, mais laisse libre pour tout ce qu'elle n'interdit pas.

## RÉPUBLIQUE

Étymologiquement, la République se définit comme la « chose publique », c'est-à-dire l'ensemble des activités et des biens que des citoyens ont choisi de mettre en commun. Le but d'une République est d'améliorer les conditions d'existence en général de sa population.

Sur le plan politique, la République désigne un régime dont le pouvoir, à l'inverse des formes monarchique ou impériale, est exercé par les citoyens et impose une séparation des pouvoirs pour préserver les intérêts de tous.

## RÉSISTANCE

La Résistance désigne tout combat mené contre un envahisseur, un occupant ou un régime politique indésirable. La Résistance comporte l'ensemble des actions clandestines menées en France et en Europe durant la deuxième guerre mondiale pour lutter contre le régime nazi et les régimes collaborateurs, comme en France le régime de Vichy, afin de parvenir à la libération des territoires occupés.

## RESPECT

Le respect désigne tout d'abord un comportement : suivre une règle comme par exemple respecter les limitations de vitesse. Il désigne ensuite un sentiment, ressenti pour quelqu'un ou quelque chose qui le mérite par sa valeur.

Dans les deux cas, on laisse de côté son égocentrisme. On fait attention, on garde ses distances, on a du soin. Le verbe latin « respicere » signifie « regarder en arrière », autrement dit prêter une attention forte, y regarder à deux fois.

## SCIENCES ET CROYANCES

Les sciences reposent sur des savoirs et des connaissances, sur des données les plus objectives possibles. En cela, elles n'ont pas à s'appuyer sur des croyances ou des convictions qui relèvent d'un domaine personnel que chacun, en démocratie, est libre d'avoir. La science cherche à prouver ce qui est vrai, pas la croyance. Cette vérité est évolutive, car les sciences posent des hypothèses qu'elles

cherchent à vérifier. On ne doit pas opposer une croyance à un savoir, car ils ne se placent pas sur le même registre. Dans l'histoire, sciences et croyances, et plus particulièrement les croyances populaires, se sont opposées, d'un côté au nom du progrès scientifique et de l'autre au nom des traditions.

## SÉCURITÉ

La sécurité apparaît comme un objectif à atteindre et un droit pour tous. C'est celui d'une situation dans laquelle quelqu'un (ou un groupe) ou quelque chose n'est exposé à aucun danger, à aucun risque, en particulier d'agression physique, d'accident, de vol, de détérioration. Cette situation permet alors de se sentir à l'abri du danger et d'être rassuré. Autrefois, on parlait de sûreté. Pour assurer la sécurité des citoyens, l'État doit engager une politique et des moyens légaux.

## SERVICE MILITAIRE, CIVIQUE

Autrefois, en France, on recensait les jeunes hommes soumis aux obligations du service national militaire. Le 28 mai 1996, le président de la République Jacques Chirac annonce sa décision de suspendre le service national et de professionnaliser les armées. Cependant, dans le cadre du « parcours citoyen », les jeunes gens et, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, les jeunes filles, sont recensés dès leur seizième année pour être inscrits sur les listes électorales de leur commune. Aujourd'hui, il est possible de faire un service civique : un engagement volontaire pour l'intérêt général ouvert pour les jeunes de 16-25 ans. Accessible sans condition de diplôme, le service civique est indemnisé et s'effectue en France ou à l'étranger.

<http://www.service-civique.gouv.fr/>

## SERVICE PUBLIC

Un service public est une activité exercée directement par l'autorité publique (État, collectivité territoriale) ou sous son contrôle, dans le but de satisfaire un besoin d'intérêt général.

Certaines de ces activités sont liées à la souveraineté de l'État (activités dites régaliennes comme la justice, la police, la défense nationale, les finances publiques etc.), d'autres

relèvent du secteur marchand, notamment lorsque les prix et le niveau de qualité des prestations ne seraient pas ceux attendus par le pouvoir politique si elles étaient confiées au secteur privé.

Le fondement de la notion de service public est que certaines activités sociales, considérées comme essentielles et stratégiques, doivent être gérées selon des critères spécifiques pour permettre un accès à tous et contribuer à la solidarité et à la cohésion sociale, culturelle et économique de la société. Ces activités doivent donc échapper à la logique du marché et à la recherche du profit. Les trois grands principes auxquels sont soumises les missions de service public sont la mutabilité (capacité d'adaptation aux conditions et aux besoins), l'égalité (dans l'accès au service et dans les tarifs) et la continuité.

## SOCIABILITÉ

On parle de sociabilité pour évoquer les relations entre les personnes au sein d'un groupe social déterminé (un quartier, une commune, une association etc.).

## SOCIÉTÉ

La société désigne habituellement la totalité des individus qui appartiennent à un même ensemble politique (par exemple, la société française). Elle désigne aussi les individus qui se sont volontairement associés : on parle ici de « faire société ». Il y a de nombreuses façons de faire société : les sociétés ouvertes et pluralistes s'opposent aux sociétés fermées, voire secrètes.

## SOLIDARITÉ

C'est le sentiment qui pousse des personnes à s'entraider. Elle est importante, en effet, dès lors que les citoyens se considèrent comme un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun. Elle correspond à une attitude d'ouverture aux autres qui illustre le principe républicain de fraternité. Dans ces conditions, la solidarité, qui consiste à venir en aide aux plus démunis, directement ou par le biais des politiques publiques (ex : impôt redistributif) est très directement liée à la notion de citoyenneté.

## SYMBOLES

Un symbole est le plus souvent une image qui sert d'emblème. La colombe est le symbole de la paix, le lion est le symbole du courage, la croix latine est le symbole du christianisme, le sceptre et la couronne sont les symboles de la royauté. D'une manière générale, le symbole est une concrétisation (objet, animal, figure etc.), d'une réalité abstraite (vertu, État, pouvoir, croyance etc.).

Les symboles de la République sont inscrits dans l'article 2 de la Constitution française.

L'emblème national est le drapeau tricolore, bleu, blanc, rouge.

L'hymne national est la « Marseillaise ».

La devise de la République est « Liberté, Égalité, Fraternité ».

## SYMPATHIE

La sympathie est la compréhension des états affectifs de l'autre. Elle suppose une proximité affective avec cette autre personne qui pousse à agir pour améliorer son bien-être.

## TOLÉRANCE

La tolérance est la compréhension, le respect des opinions, des manières d'agir des autres. Cela passe par une attitude qui consiste à admettre chez les autres une manière de penser ou d'agir différente de celle qu'on adopte soi-même. Elle passe aussi par le fait d'accepter de laisser les autres défendre leur conviction.

Pour un pouvoir, la tolérance implique une position de supériorité. Le pouvoir laisse être et faire ce qu'il pourra interdire demain. La tolérance n'est donc pas une pleine reconnaissance de droits.

## VALEUR

Une valeur est un sens donné à l'existence, un idéal qui motive à agir de telle manière plutôt que telle autre, faisant qu'il vaut « la peine » de vivre, de travailler, de souffrir, de sacrifier peu ou beaucoup de ses intérêts particuliers.

## VIE PUBLIQUE

La vie publique regroupe l'ensemble des activités d'une personne ou d'un groupe, qui ne sont pas d'ordre privé et personnel, et se font connaître par une information à l'attention de tous.

## « VIVRE ENSEMBLE »

Le concept de « vivre ensemble » s'appuie sur la cohésion sociale, sur tous les éléments qui favorisent la qualité des relations entre les membres d'une société et qui leur permet de dépasser leurs différences.

## VOTE

C'est une méthode permettant à un groupe de prendre une décision commune à l'occasion d'une élection ou d'une prise de décision. Le vote est alors la manifestation d'une volonté, individuelle ou collective. En principe, le vote est secret (enveloppe, isolement, absence de signes sur les bulletins), égal (un votant, une voix), personnel et libre.

### SOURCES :

- <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/citoyennete/definition/>
- [http://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMC/02/5/Ress\\_emc\\_glossaire\\_464025.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/EMC/02/5/Ress_emc_glossaire_464025.pdf)
- <http://www.larousse.fr/>

